

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le 29 septembre 2025 à 18 h 30,
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

1. Ouverture de la séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Émission d'un montant supplémentaire relié au règlement d'emprunt 266-1 modifiant le règlement 266;
 4. Période de question(seulement sur les points à l'ordre du jour);
 5. Levée de l'assemblée.
-

